COMMUNE DE LA CHAPELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 18 JUIN 2021

- PARCELLES COMMUNALES dans les vernevs de Gondran :

Après consultation des services de la Chambre d'Agriculture et de la SAFER, le Conseil Municipal a étudié les différentes possibilités pour l'exploitation des parcelles communales libres. Il a été retenu la conclusion de conventions de mise à disposition avec la SAFER et les exploitants agricoles.

A compter du 1^{er} Janvier 2022, cette convention sera annuelle et renouvelée jusqu'à l'expiration des baux ruraux (soit 31/12/2026). Le tarif appliqué sera celui des baux ruraux en vigueur. Des conventions de prêt à usage gratuit seront établies pour l'année 2021.

- VENTE DE PARCELLES COMMUNALES :

En 2014, la Commune a signé une convention avec l'Etablissement Public Foncier Local pour l'acquisition d'une parcelle de 2930 m² située vers le cimetière. Cet organisme se charge d'acquérir dans un premier temps, et la Commune procède à un remboursement annuel sur 15 ans. Un administré a sollicité l'acquisition d'environ 200 m² sur cette parcelle (vote à la majorité sur le principe : 1 abstention, 2 contre).

Le Conseil Municipal fixe le tarif en fonction du coût total du remboursement à l'EPFL, soit 31.09 € /m². Cette vente viendra en déduction du capital restant dû.

- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAU EAU POTABLE ET EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT : Conventions de servitude de passage

Les réseaux publics vont traverser des propriétés privées et nécessitent la signature de conventions de servitude de passage.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire établir les conventions avec les parties devant notaire.

ENTRETIEN DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE :

Le Conseil Municipal souhaite procéder aux travaux de rénovation du poste HTA. Un devis de la société DYNELEC d'un montant de 45 110 € HT a été établi. Des précisions vont être demandées, notamment du fait de la pénurie de matériaux (forte demande des pays asiatiques)

LAGUNAGES :

La visite annuelle des lagunes a été effectuée par le SATESE. Les analyses sont bonnes. Un entretien des berges devra être réalisé. Un curage des boues sur la lagune Sud est à prévoir, une étude préalable va être réalisée.

Vu pour être affiché à la porte de la mairie, le 28 Juin 2021 Fait à La Chapelle, le 25 Juin 2021

Le Maire, Stéphane ROBIN

